Délimiter les frontières maritimes : enjeux géostratégiques et rivalités de puissance

Les mers et océans concentrent des ressources très diversifiées et des flux essentiels au développement économique. Ils représentent donc des enjeux politiques et stratégiques.

Le partage des espaces maritimes repose sur le droit international. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay en Jamaïque, en 1982, définit le droit de la mer. Il s'agit de délimiter les accès aux ressources tant halieutiques et énergétiques que minérales, mais aussi d'établir un droit de circulation essentiel à la mondialisation.

Ainsi, la Convention prévoit la libre circulation en haute mer et dans les détroits, mais également la mise en place de zones économiques exclusives. Les ZEE ont une largeur de 200 milles nautiques (c'est à dire 370 km) depuis le rivage. Elles réservent au pays concerné l'exploitation des ressources de la colonne d'eau et du sous-sol. La France dispose par exemple de la deuxième ZEE au monde en termes de surface.

Cela dit, malgré cette Convention, le partage des richesses maritimes et le contrôle des passages stratégiques font l'objet de tensions entre les États.

En effet, la maîtrise des mers et des océans est un facteur de puissance. D'abord, elle conditionne la force de projection militaire d'un États, c'est-à-dire la capacité de son armée à intervenir rapidement et massivement hors de ses frontières. Ainsi, les États-Unis disposent de bases navales sur tous les océans du monde. Pour la France, ses nombreux territoires ultramarins lui offrent des points d'appui tout autour du globe et en font la 2e puissance navale.

Par ailleurs, l'enjeu économique est également important et de nombreuses rivalités interviennent dans la délimitation des ZEE. Or, le risque de tensions risque de se renforcer en raison du changement climatique en cours. En effet, avec la fonte de la banquise en Arctique, des passages sont désormais libres une grande partie de l'année et les pays environnants souhaitent les contrôler. Ainsi, le Canada considère le « passage du Nord-Ouest » comme un passage dans ses eaux intérieures, tandis que les États-Unis le tiennent pour un détroit international.

Malgré l'existence du droit international et les tentatives de gouvernance mondiale, la liberté de navigation est donc menacée à plusieurs endroits : dans de nombreux détroits, dans certains espaces maritimes où les tensions sont fortes entre États côtiers comme dans le golfe Arabo-Persique ou dans certaines zones où la piraterie est importante, comme dans le golfe de Guinée.

© 2000-2025, Miscellane